

Publication sous embargo jusqu'au jeudi 2 juillet 2026 à 17h

Emploi, chômage et revenus du travail

Édition 2026

Dossier de presse

Vue d'ensemble

Le marché du travail en 2025 : l'emploi marque le pas, le chômage augmente à nouveau

Éclairage 1

La France dépense 2,5 % de son PIB pour les politiques du marché du travail en 2023, la part la plus élevée parmi les pays européens

Éclairage 2

Parentalité et emploi : des écarts de genre accrus dans les ménages les moins qualifiés

Éclairage 3

Entre 2019 et 2024, des évolutions salariales contrastées selon les métiers : qui a gagné ou perdu et pourquoi ?

Dossier 1

Le nombre de chômeurs au sens du BIT et des inscrits à France Travail en catégorie A : l'écart s'est réduit entre 2021 et 2024 mais demeure élevé

Dossier 2

Un peu plus de la moitié des personnes en emploi exercent un métier dont le lien avec la spécialité de formation initiale est fort

Contact presse

01 87 69 57 57
bureau-de-presse@insee.fr

Le marché du travail en 2025 : l'emploi marque le pas, le chômage augmente à nouveau

Fiche presse • Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2026



Fin 2025, 30,5 millions de personnes sont en emploi en France, dont 27,0 millions de salariés. L'emploi ralentit ainsi de nouveau, sous l'effet principalement du repli de l'emploi salarié privé et en dépit d'une nouvelle hausse de l'emploi indépendant.

La population active continue d'augmenter, le taux d'activité des 15-64 ans atteignant en 2025 son plus haut niveau en cinquante ans (75,1 %). Le taux de chômage croît de 0,3 point en moyenne sur l'année, une hausse d'ampleur inédite depuis 2013, et atteint 7,7 % de la population active. La part de personnes au chômage ou dans son halo, ou en sous-emploi, croît aussi, mais reste à un niveau inférieur à celui de l'avant-crise sanitaire.

En 2025, à la faveur de la poursuite du ralentissement des prix, le pouvoir d'achat des salaires augmente de nouveau légèrement dans le privé, en compensant partiellement les pertes subies au cours de l'épisode inflationniste. Le pouvoir d'achat des salaires baisse dans le public.

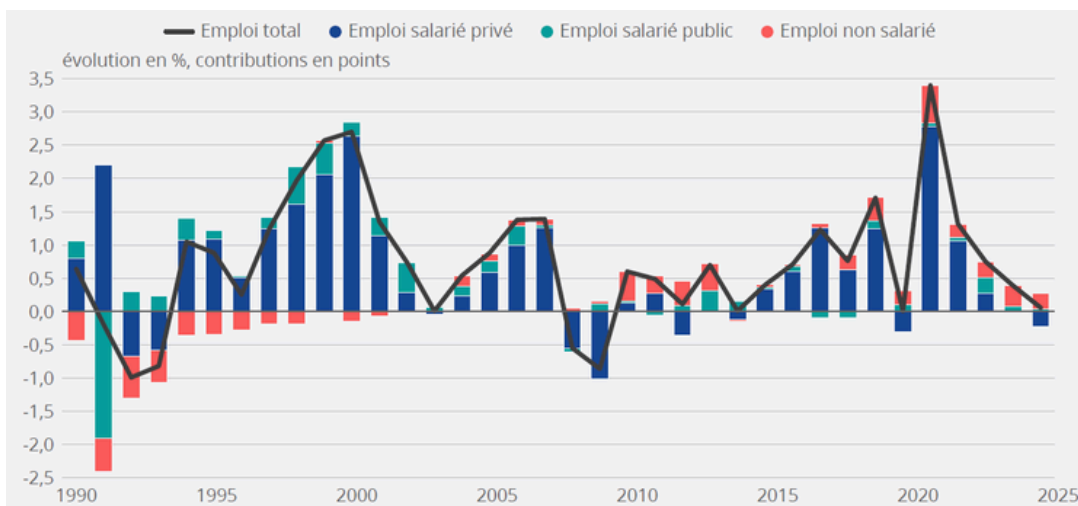
Voir p. 7

En 2025, l'emploi continue de ralentir

L'emploi ralentit ainsi de nouveau :

- sous l'effet principalement du **repli de l'emploi salarié**
- et en **dépit d'une nouvelle hausse de l'emploi indépendant**.

Évolution de l'emploi et ses principales composantes



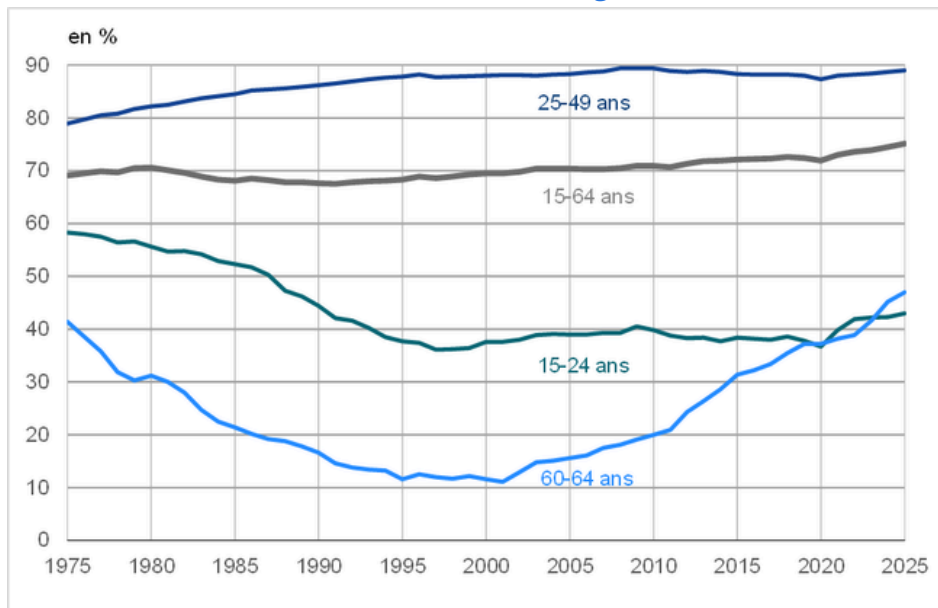
Encadré 1 - Un nombre de bénéficiaires d'emplois aidés en baisse en 2025

Fin 2025, **1,6 million d'emplois bénéficient d'une aide publique** (alternance, contrats aidés, aide à la création ou à la reprise d'entreprise et autres dispositifs hors allègements généraux et dispositifs sectoriels), soit 5 % de moins que fin 2024.

Le nombre de personnes en alternance atteint 1,1 million fin 2025, soit 4 % de moins que fin 2024. 2025 est la première année de repli depuis une phase de forte expansion entamée en 2020, en lien avec une baisse à la fois des aides au recrutement et de la prise en charge des coûts pédagogiques. *Voir p. 18*

Le taux d'activité des 15-64 ans atteint en 2025 son plus haut niveau en cinquante ans (75,1 %)

Taux d'activité selon l'âge

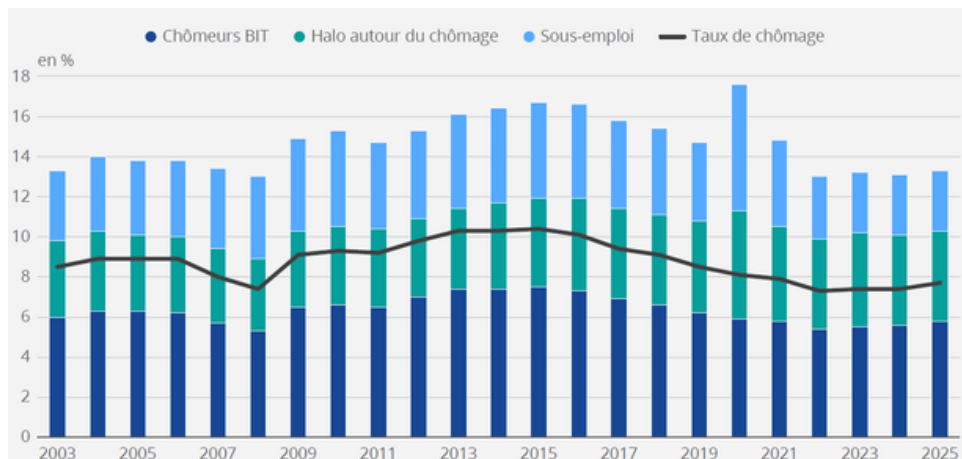


Le taux de chômage repart à la hausse et atteint 7,7% en moyenne sur l'année

Situations contraintes sur le marché du travail

Le taux de chômage augmente de 0,3 point en moyenne sur l'année, une hausse d'ampleur inédite depuis 2013, et atteint **7,7 %** de la population active.

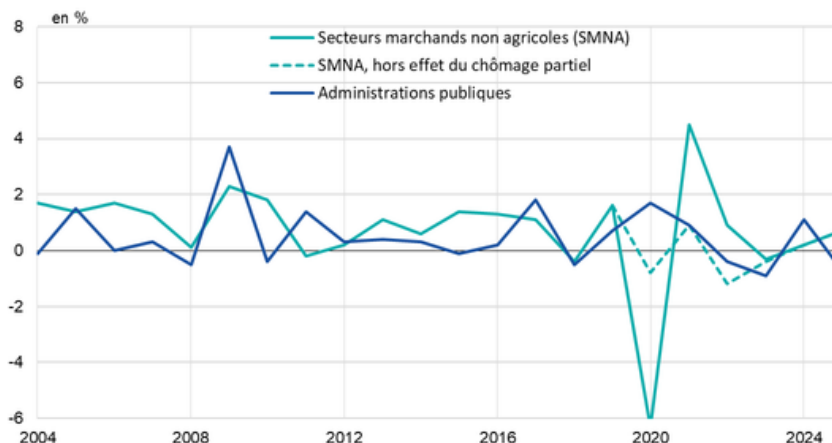
En cumulant le chômage et son halo, ainsi que les personnes en sous-emploi, en moyenne en 2025, **13,4 % des 15-64 ans sont contraints dans leur offre du travail**, en hausse de 0,3 point par rapport à 2024. Ce niveau reste inférieur à celui de l'avant-crise sanitaire.



En 2025, le pouvoir d'achat des salaires progresse dans le privé, et recule dans le public

Evolution réelle du salaire moyen par tête

En 2025, à la faveur de la poursuite du ralentissement des prix, **le pouvoir d'achat des salaires augmente de nouveau légèrement dans le privé**, en compensant partiellement les pertes subies au cours de l'épisode inflationniste. **Le pouvoir d'achat des salaires baisse dans le public.**



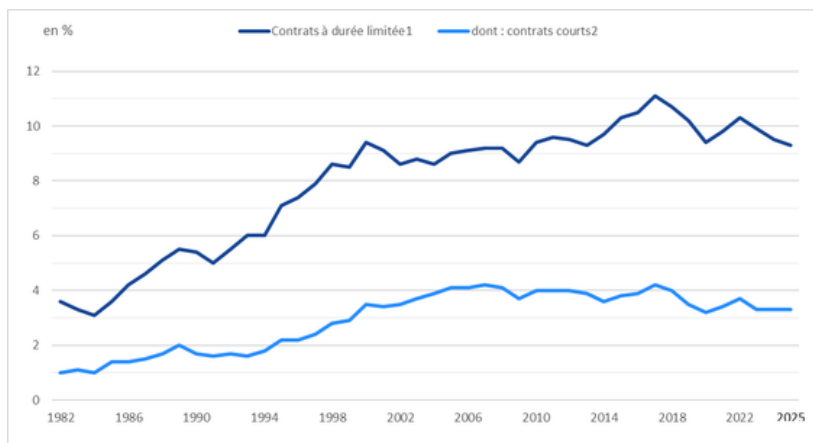
Encadré 3 - Pourquoi les contrats courts se sont-ils repliés depuis 2017 ?

La part des emplois en contrat à durée limitée a diminué depuis 2017, y compris pour les contrats courts.

Les récentes réformes de l'assurance-chômage, visant à des emplois plus durables, auraient eu des effets contrastés sur le recul des contrats courts. D'autres facteurs ont pu contribuer au recul des contrats courts : la baisse du chômage en renforçant le pouvoir de négociation des salariés a pu entraîner une baisse des contrats courts, moins attractifs en raison de leur précarité ; le développement de l'apprentissage depuis 2019, qui a pu remplacer une partie des contrats courts,

notamment chez les jeunes ; et enfin les ordonnances de 2017 qui ont modifié les règles de licenciement et auraient pu encourager les entreprises à privilégier davantage les embauches en CDI. **Voir p. 23**

Part des personnes en contrats à durée limitée de 1982 à 2025

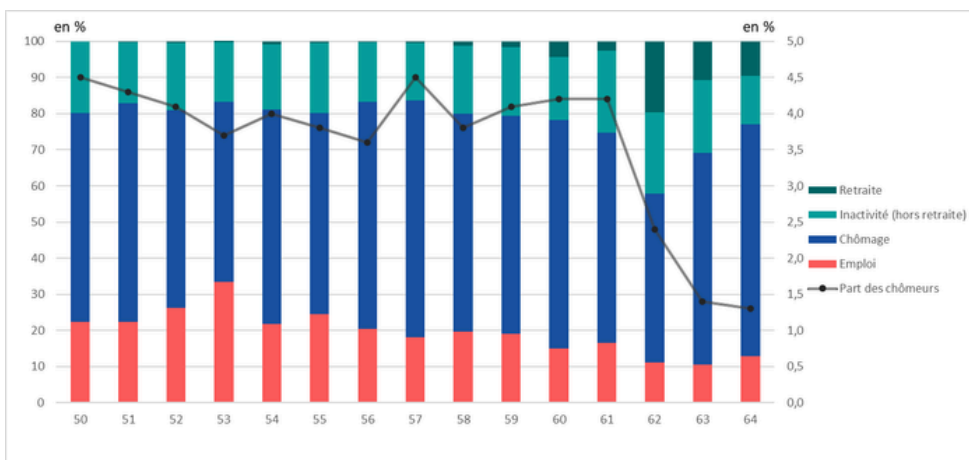


Encadré 4 - Pour les seniors au chômage, la probabilité de retrouver un emploi diminue avec l'âge

En moyenne en 2024 et 2025, le taux d'activité est élevé entre 50 et 54 ans puis diminue avec l'âge, avec des décrochages marqués à 60, 62 et 67 ans. Parmi les 50-64 ans, 69 % sont en emploi et la plupart le restent d'un trimestre à l'autre. Les chômeurs représentent 4 % de cette population et leurs chances de retrouver un emploi diminuent avec l'âge. À partir de 62 ans, les départs à la retraite deviennent plus fréquents.

Voir p. 27

Situation au trimestre t+1 des personnes au chômage au trimestre t, en moyenne en 2024 et 2025



Encadré 5 - En 2025, la loi pour le plein emploi a eu des effets relativement limités sur les indicateurs du marché du travail au sens du BIT

La loi pour le plein emploi, votée en décembre 2023, a prévu une inscription systématique auprès de France Travail, à compter de janvier 2025, des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), des jeunes accompagnés par les missions locales et des personnes en situation de handicap accompagnées par Cap emploi. Elle a entraîné de façon mécanique une forte hausse du nombre d'inscrits à France Travail au premier trimestre 2025.

Sur la première année de mise en œuvre de la loi, on constate une faible contribution haussière des bénéficiaires du RSA sur les taux d'activité et de chômage et une contribution quasi nulle des jeunes inscrits à France Travail.

Entre les quatrième trimestres 2024 et 2025, la part de bénéficiaires du RSA déclarant avoir recherché activement un emploi augmente. Les bénéficiaires du RSA restent plus fréquemment inactifs pour raisons de santé ou familiales. **Voir p. 28**

La France dépense 2,5 % de son PIB pour les politiques du marché du travail en 2023, la part la plus élevée parmi les pays européens

Fiche presse • Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2026

Emploi, chômage, revenus du travail

Insee Références
Édition 2026



Insee^{fr} Dares^{fr}

En 2023, la France consacre 2,5 % de son produit intérieur brut (PIB) aux dépenses pour les politiques publiques en faveur de personnes en difficulté sur le marché du travail. C'est la part la plus élevée en Europe et elle excède de 1,0 point la moyenne européenne.

La France se classe deuxième pour les dépenses relatives aux mesures de soutien au revenu (1,7 % du PIB), et sixième pour les mesures dites « actives » (0,5 % du PIB) telles que la formation professionnelle hors alternance ainsi que pour les dépenses liées aux activités du service public de l'emploi (0,2 %).

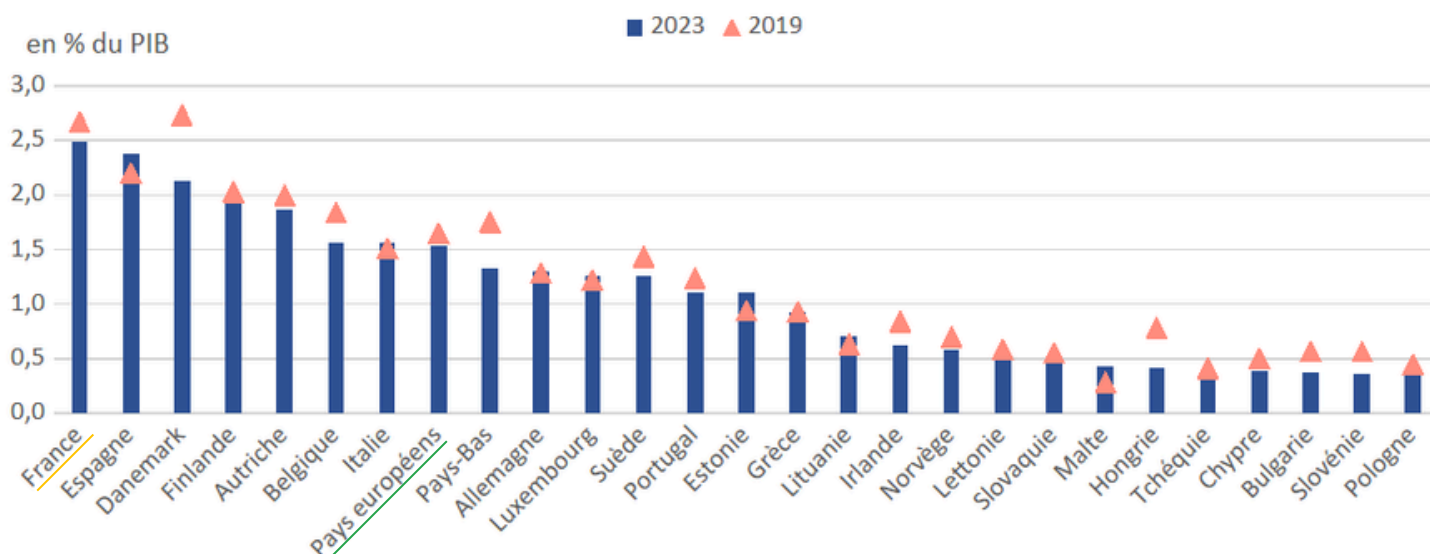
Rapportée à l'ensemble des personnes sans emploi souhaitant travailler, la dépense moyenne française de mesures actives atteint 2 900 standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne en 2023, montant supérieur à la moyenne européenne (2 300 SPA).

Voir p. 35

La France consacre 2,5 % de son PIB aux politiques du marché du travail

En 2023, la France consacre 2,5 % de son produit intérieur brut (PIB) aux **dépenses pour les politiques publiques en faveur de personnes en difficulté sur le marché du travail**. Ce niveau est comparable à celui de 2019. C'est la part la plus élevée en Europe et elle excède de 1,0 point la moyenne européenne.

Dépenses associées aux politiques du marché de travail (PMT) entre 2019 et 2023, par pays



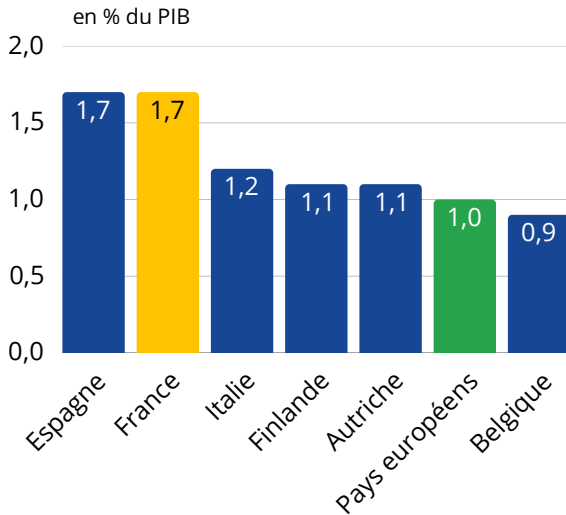
Champ : Dépenses des politiques du marché du travail, y compris alternance. Pays européens (Norvège et Union européenne hors Croatie et Roumanie).

Source : Base PMT, Commission européenne (extraction janvier 2026) ; traitement Dares.

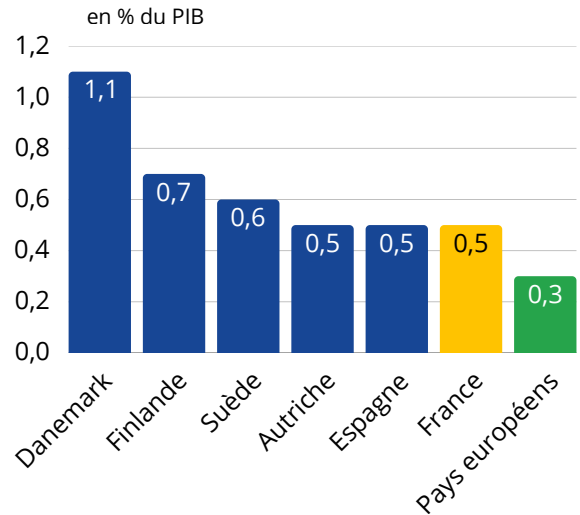
L'Espagne et la France en tête pour les dépenses de soutien au revenu

La France se classe deuxième pour les dépenses relatives aux **mesures de soutien au revenu** (1,7 % du PIB), et sixième pour les **mesures dites « actives »** (0,5 % du PIB) telles que la formation professionnelle hors alternance, ainsi que pour les dépenses liées aux activités du service public de l'emploi (0,2 %).

Les 6 pays où les dépenses associées aux mesures de soutien au revenu sont les plus élevées (en part de PIB) en 2023



Les 6 pays où les dépenses associées aux mesures actives (hors alternance) sont les plus élevées (en part de PIB) en 2023



La France axe ses mesures actives principalement sur la formation professionnelle

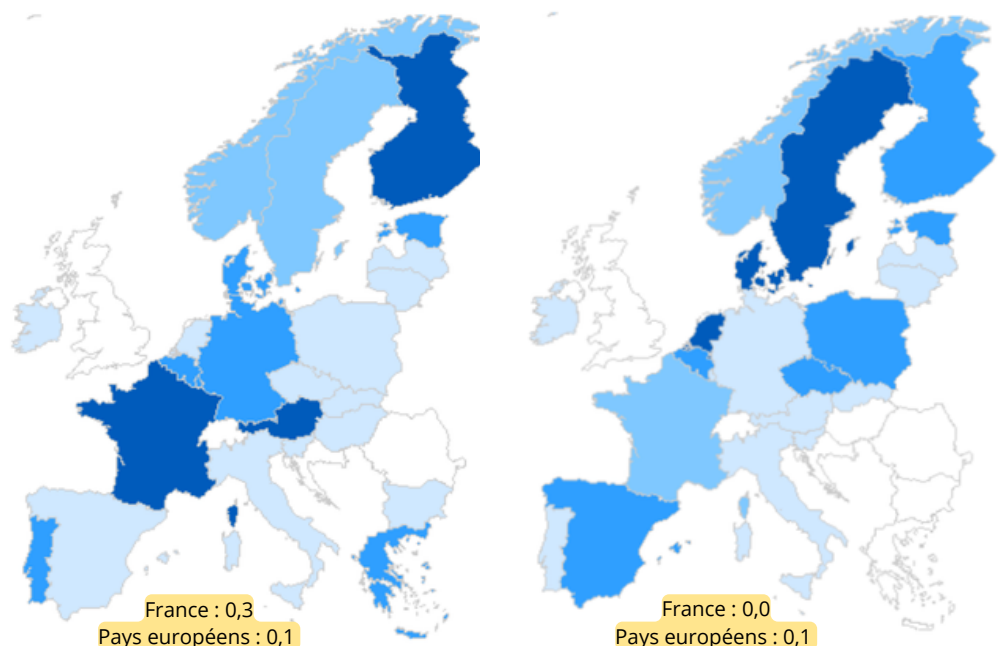
Parmi les **mesures actives**, la France oriente ses dépenses majoritairement vers la **formation professionnelle hors alternance (0,3 % du PIB)**, à l'instar de l'Autriche et la Finlande. Certains pays concentrent leurs efforts sur **l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**, en particulier le Danemark (0,9 %).

Entre 2019 et 2023, les dépenses consacrées aux mesures actives ont augmenté de 7 % en France, sous l'effet notamment du Plan d'investissement dans les compétences, tandis qu'elles ont diminué de 2 % en moyenne en Europe.

Dépenses associées aux mesures actives en 2023, par pays

Formation professionnelle

Emploi protégé et adapté



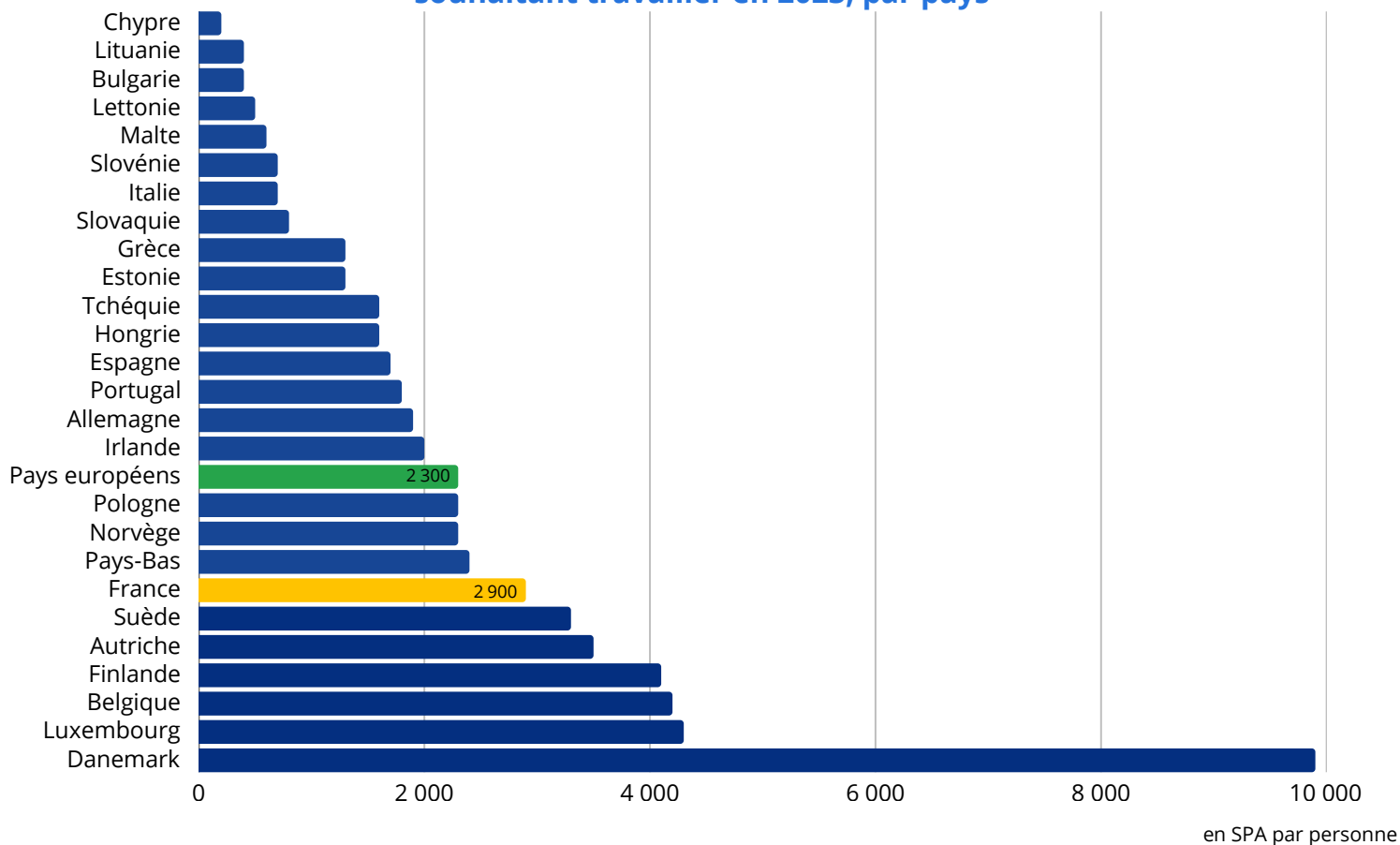
En % du PIB

0-0,5	0,5-0,10	0,10-0,20	>0,20
-------	----------	-----------	-------

Rapportées au nombre de personnes souhaitant travailler, les dépenses actives françaises sont supérieures à la moyenne européenne

Rapportée à l'ensemble des **personnes sans emploi souhaitant travailler**, la **dépense moyenne française de mesures actives atteint 2 900 standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne en 2023**, montant supérieur à la moyenne européenne (2 300 SPA). La dépense moyenne de soutien au revenu atteint quant à elle 10 600 SPA en France, très au-dessus de la moyenne européenne (4 600 SPA). Ces dépenses, incluant notamment des transferts sociaux qui représentent en France un quart de ce poste, sont plus larges que les seules indemnités du chômage.

Dépense moyenne consacrée aux mesures actives par personne sans emploi souhaitant travailler en 2023, par pays



Définitions

Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle permettant de neutraliser les différences de niveaux de prix entre pays. Elle est obtenue en divisant les montants en prix courants par les parités de pouvoir d'achat.

Telles que définies par la Commission européenne, **les politiques du marché du travail** visent à lutter contre le chômage par des interventions publiques ciblant les groupes en difficulté pour accéder au marché du travail ou y rester : chômeurs, inactifs souhaitant rejoindre le marché du travail et salariés dont l'emploi est menacé.

Les **dépenses de soutien au revenu** regroupent principalement les prestations en espèce visant à compenser la perte de revenu (assurance et assistance chômage, chômage partiel), les transferts sociaux associés ainsi que les prestations de préretraite accordées pour des raisons liées au marché du travail.

Les **mesures dites « actives »** sont destinées à améliorer l'employabilité des personnes, par la formation ou l'acquisition d'une expérience professionnelle. Elles ne comprennent pas l'alternance (qui est malgré tout incluse dans le total), en raison de difficultés de comparabilité.

Parentalité et emploi : des écarts de genre accrus dans les ménages les moins qualifiés

Fiche presse • Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2026



En 2025, en France, les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans sans responsabilités familiales ont des taux d'emploi similaires, autour de 82 %. Cependant, en présence d'enfants dont ils ont la responsabilité, celui des hommes atteint 90,7 % quand celui des femmes n'est plus que de 77,6 %, soit un écart de 13,1 points.

Ces écarts de taux d'emploi selon le genre sont plus forts pour les ménages les moins qualifiés.

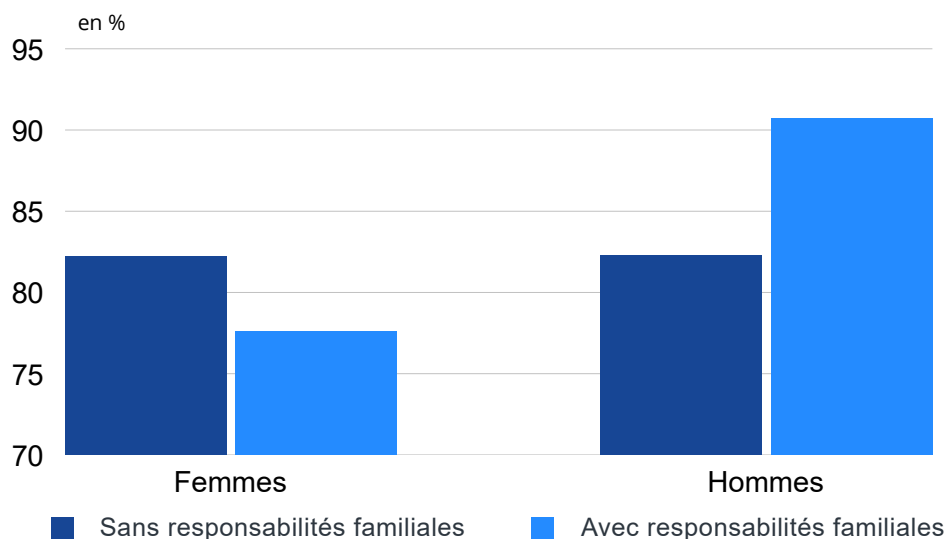
Parmi les personnes qui restent en emploi tout en ayant des responsabilités familiales, celles qui appartiennent aux ménages les plus qualifiés déclarent plus souvent que leurs responsabilités familiales ont eu des conséquences sur leur situation professionnelle actuelle. Ces conséquences sont plus fréquentes et plus marquées pour les femmes.

Voir p.45

Avec des responsabilités familiales, le taux d'emploi des hommes est 13,1 points plus élevé que celui des femmes

Alors que les femmes et les hommes sans responsabilités familiales ont des taux d'emploi similaires, autour de 82 %, l'écart est de 13,1 points en présence d'enfants de moins de 15 ans dont ils ont la responsabilité : le taux d'emploi des hommes atteint 90,7 % et celui des femmes 77,6 %.

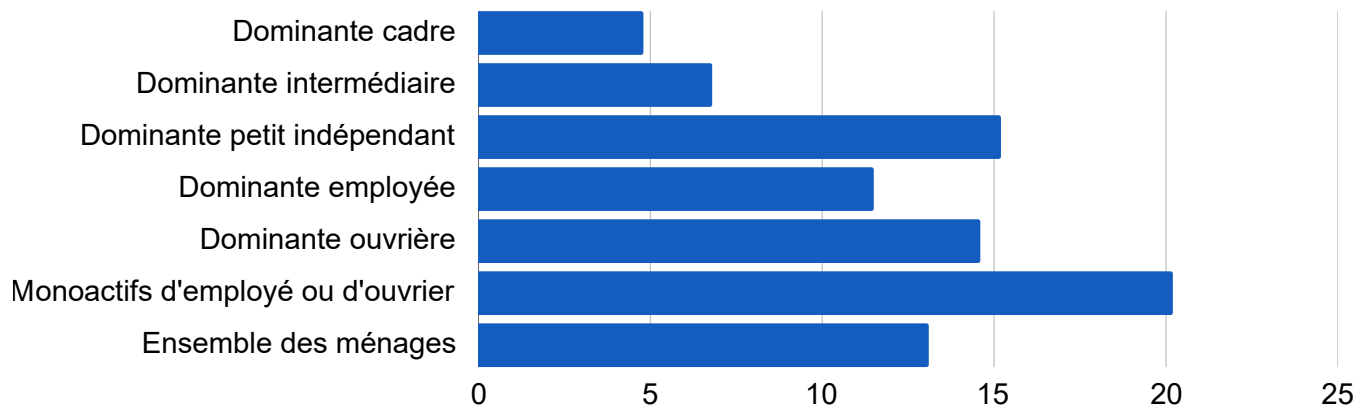
Taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 25 à 54 ans



Les responsabilités familiales pénalisent d'autant plus l'emploi des femmes que le ménage est peu qualifié

Ces écarts de taux d'emploi selon le genre sont plus forts pour les ménages les moins qualifiés : ils s'échelonnent de 5 points parmi les ménages à dominante cadre à 15 points parmi les ménages à dominante ouvrière, et même 20 points parmi les ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier. Les hommes ayant des responsabilités familiales sont plus souvent en emploi que ceux qui n'en ont pas, alors que c'est l'inverse pour les femmes (sauf dans les ménages à dominante cadre).

Écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes avec responsabilités familiales

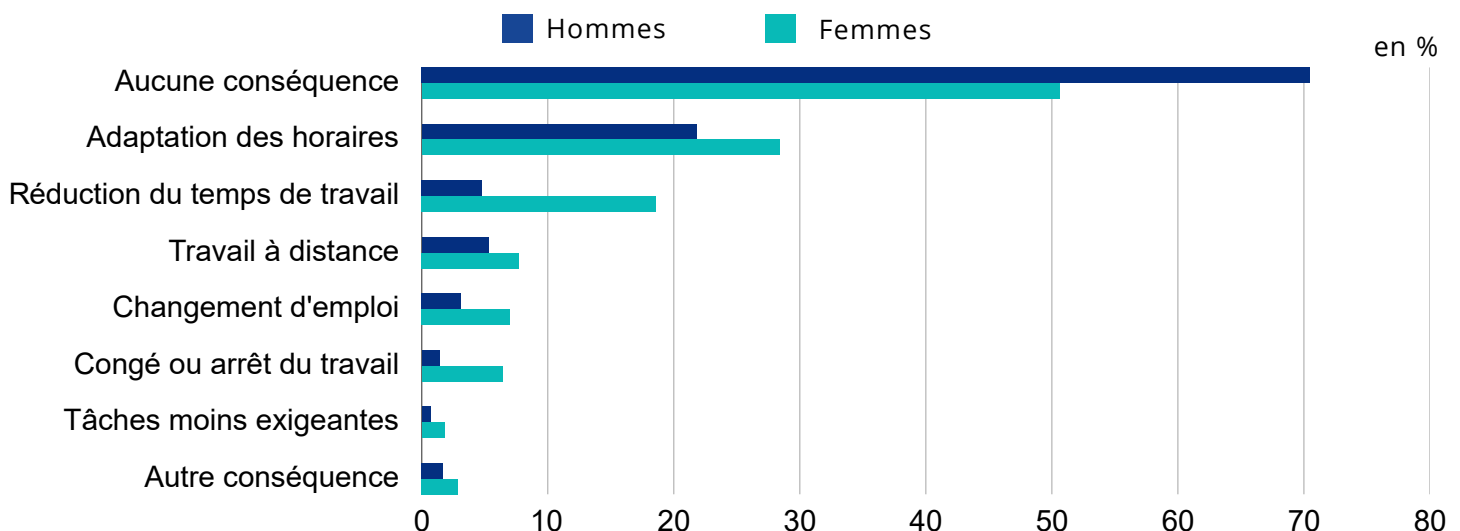


Lecture : Parmi les ménages à dominante cadre, l'écart de taux d'emploi entre femmes et hommes avec responsabilités familiales est de 4,8 points en faveur des hommes.

Des conséquences sur l'emploi plus fréquente pour les femmes

Parmi les personnes en emploi, une femme ayant des responsabilités familiales sur deux déclare des conséquences sur son emploi, contre un homme sur trois dans la même situation. Une conséquence principale est la réduction du temps de travail : 29 % des femmes sont à temps partiel, soit 10 points de plus qu'en l'absence de responsabilités familiales. A l'inverse, les hommes déclarent plus souvent travailler plus de 40 heures par semaine (34 % d'entre eux, soit 5 points de plus qu'en l'absence de responsabilités familiales).

Conséquences des responsabilités familiales sur la situation professionnelle selon le sexe



Malgré des conséquences plus fréquentes pour les femmes, hommes et femmes sont presque aussi nombreux à déclarer des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. C'est le cas de plus de la moitié d'entre eux.

Des conséquences sur l'emploi plus fréquentes dans les milieux plus qualifiés

Les conséquences des responsabilités familiales sur l'emploi sont plus fréquentes pour les ménages les plus qualifiés. Le maintien en emploi des femmes des ménages les plus qualifiés est associé à des possibilités d'adaptation de leur travail plus grandes (horaires, temps de travail), ainsi qu'à un recours plus fréquent aux services de garde formels.

Encadré - **Parents d'enfants ayant un handicap ou une maladie de longue durée : un impact encore plus fort sur l'emploi**

Parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans ayant des responsabilités familiales, 7 % s'occupent d'au moins un enfant ayant un handicap ou une maladie de longue durée qui nécessite une aide spécifique. Leur taux d'emploi est inférieur de 8 points au taux d'emploi moyen des personnes ayant des responsabilités familiales (3 points pour les hommes et 11 points pour les femmes).

Lorsqu'elles sont en emploi, les femmes concernées déclarent plus souvent avoir des difficultés de conciliation (69 % contre 57 %) ou que ces responsabilités familiales ont eu des conséquences sur leur emploi actuel (62 % contre 49 %) que les autres femmes ayant des responsabilités familiales.

Définition

Toutes les personnes qui vivent avec un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans, le leur ou celui de leur conjoint, ont des **responsabilités familiales**. Sont aussi considérées comme ayant des responsabilités familiales les personnes qui ne vivent pas au quotidien avec leur(s) enfant(s) mais s'en occupent régulièrement, à raison de plusieurs heures par semaine en moyenne sur un mois. Ainsi, à titre d'exemple, les personnes qui n'ont pas la garde mais accueillent leurs enfants un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires sont considérées comme ayant des responsabilités familiales, mais ce n'est pas le cas des personnes qui n'ont leurs enfants qu'une partie des vacances scolaires.

Entre 2019 et 2024, des évolutions salariales contrastées selon les métiers : qui a gagné ou perdu et pourquoi ?

Fiche presse • Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2026



Entre 2019 et 2024, dans le secteur privé hors agriculture, le pouvoir d'achat du salaire net en équivalent temps plein (EQTP) a progressé pour seulement 121 des 343 professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Cette période a été marquée par deux chocs successifs (la crise sanitaire de 2020 à 2021, puis l'épisode inflationniste de 2021 à 2024) qui n'ont pas eu le même impact sur tous les métiers.

Ceux de la santé ont bénéficié des gains de pouvoir d'achat les plus élevés (+3,7 % en euros constants), principalement en 2020 et 2021, à la faveur du Ségur de la santé. Les gains acquis durant la crise sanitaire n'ont pas été entièrement érodés par la forte inflation qui a suivi.

Le pouvoir d'achat du salaire net des métiers d'employés et d'ouvriers, comptant une proportion plus élevée de salariés rémunérés autour du Smic, est resté quasiment stable (-0,3 %). Il a été préservé par les mécanismes de revalorisation automatique du salaire minimum pendant la période de forte hausse des prix.

Enfin, pour les cadres et les professions intermédiaires (hors professions de la santé), la forte hausse des prix de 2022 à 2024 s'est traduite par un net recul du pouvoir d'achat de leurs salaires nets (-2,0 %). Mais ces professions se caractérisent également par des écarts de salaire plus marqués entre les salariés entrant dans la profession et ceux qui en sortent. Le pouvoir d'achat du salaire net des salariés « restés en place » a ainsi progressé entre 2019 et 2024.

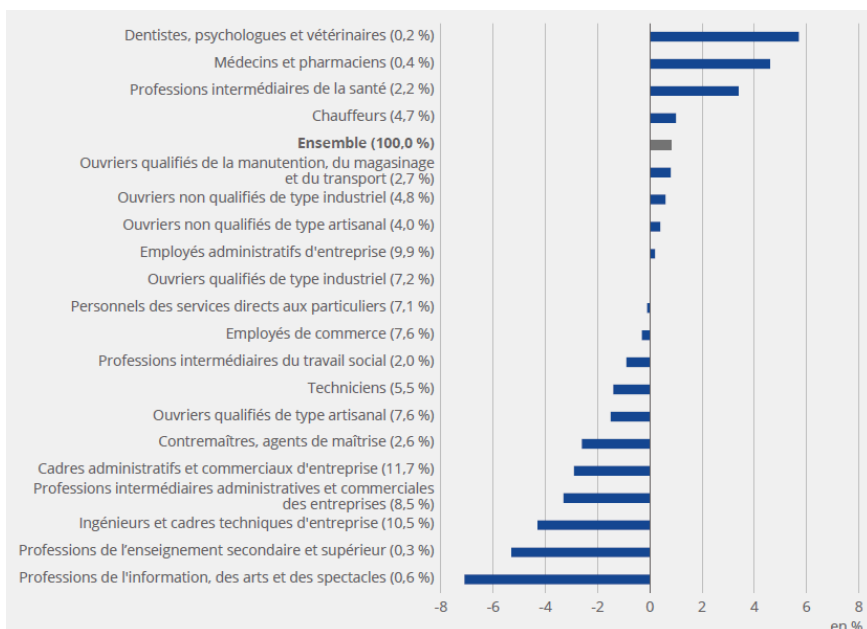
Voir p. 55

Entre 2019 et 2024, dans le secteur privé, le pouvoir d'achat des salaires nets n'a augmenté que pour une profession sur trois

Entre 2019 et 2024, dans le secteur privé hors agriculture, le pouvoir d'achat du salaire net en équivalent temps plein (EQTP) a progressé pour seulement 121 des 343 professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Cette période a été marquée par deux chocs successifs (la crise sanitaire de 2020 à 2021, puis l'épisode inflationniste de 2021 à 2024) qui n'ont pas eu le même impact sur tous les métiers.

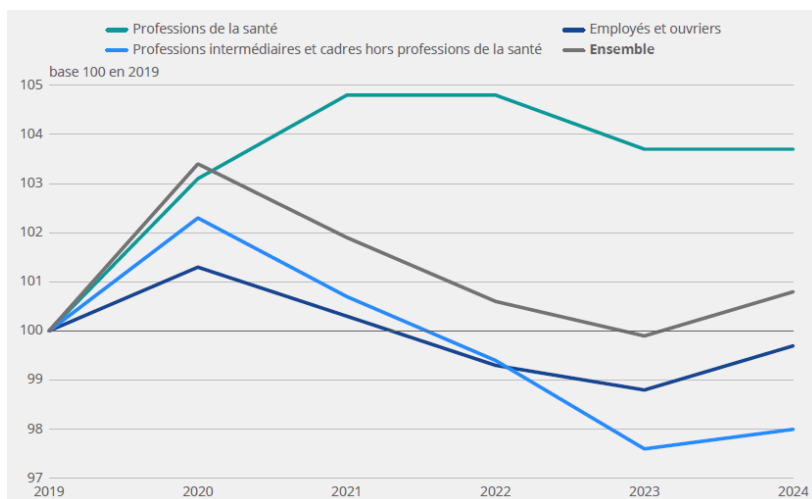
Évolution des salaires nets en euros constants entre 2019 et 2024, par groupe socioprofessionnel du secteur privé



Entre 2019 et 2024, le pouvoir d'achat des salaires des métiers de la santé a nettement progressé, porté par les mesures du Ségur de la santé

Les métiers de la santé exercés dans le privé ont bénéficié des gains de pouvoir d'achat les plus élevés (+3,7 % en euros constants entre 2019 et 2024), principalement en 2020 et 2021, à la faveur du Ségur de la santé. Les gains acquis durant la crise sanitaire n'ont pas été entièrement érodés par la forte inflation qui a suivi.

Évolution des salaires nets en euros constants par regroupement de PCS entre 2019 et 2024



Les revalorisations automatiques du Smic ont préservé le pouvoir d'achat des métiers d'employés ou ouvriers face au regain d'inflation

Le pouvoir d'achat du salaire net des métiers d'employés et d'ouvriers, comptant une proportion plus élevée de salariés rémunérés autour du Smic, est resté quasiment stable (-0,3 % entre 2019 et 2024). Il a été préservé par les mécanismes de revalorisation automatique du salaire minimum pendant la période de forte hausse des prix.

Un effet de noria plus marqué pour les cadres et les professions intermédiaires, qui explique le recul de leur pouvoir d'achat

Enfin, pour les cadres et les professions intermédiaires (hors professions de la santé), la forte hausse des prix de 2022 à 2024 s'est traduite par un net recul du pouvoir d'achat de leurs salaires nets (-2,0 % entre 2019 et 2024).

Mais ces professions se caractérisent également par des écarts de salaire plus marqués entre les salariés entrant dans la profession et ceux en sortant. Cet « effet de noria » a nettement contribué à la baisse du pouvoir d'achat des salaires de ces professions, davantage que pour les autres métiers. En effet, le pouvoir d'achat du salaire net des salariés « restés en place », qui avaient la même PCS en 2019 et en 2024, a progressé.

Définitions

L'étude porte sur les **métiers du secteur privé**. Si un métier existe à la fois dans la fonction publique et le secteur privé – comme, par exemple, les professions intermédiaires de la santé, incluant les infirmiers – l'étude ne tient compte que des postes dans le privé. De même, si un métier peut être exercé comme indépendant ou comme salarié – comme, par exemple, les médecins et pharmaciens – seuls les salariés du privé sont retenus, pas les indépendants.

Le **pouvoir d'achat du salaire** est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires.

Le **Ségur de la santé** est une concertation lancée par le Gouvernement en mai 2020, en réponse à la crise du Covid-19 afin de repenser et renforcer le système de santé français. Il s'est notamment traduit par d'importantes revalorisations des rémunérations des professionnels du soin et du médico-social, aussi bien dans les hôpitaux publics que dans les établissements privés de santé (cliniques privées).

Nombre de chômeurs au sens du BIT et des inscrits à France Travail en catégorie A : l'écart s'est réduit entre 2021 et 2024 mais demeure élevé

Fiche presse • Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2026



En 2024, en moyenne en France hors Mayotte, 2,3 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et 3,0 millions sont inscrites à France Travail en catégorie A.

Pour comprendre cet écart, un appariement de données individuelles issues de l'enquête Emploi de l'Insee et du Fichier historique de France Travail a été renouvelé sur la période 2016-2024.

Entre 2021 et 2024, sur le champ de cet appariement, le nombre d'inscrits en catégorie A a nettement plus diminué que le nombre de chômeurs au sens du BIT, réduisant l'écart entre les deux mesures de 0,4 million de personnes.

Voir p.65

Chômeurs au sens du BIT et inscrits à France Travail en catégorie A : des concepts proches dans leur définition mais éloignés dans leur mesure

Deux concepts de référence relatifs aux situations de contraintes dans l'offre de travail coexistent en France, comme dans nombre d'autres pays : le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'inscrits auprès de l'opérateur du service public de l'emploi, France Travail :

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi durant une semaine donnée ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ;
- avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Les **inscrits à France Travail** regroupent l'ensemble des personnes inscrites sur les listes de France Travail.



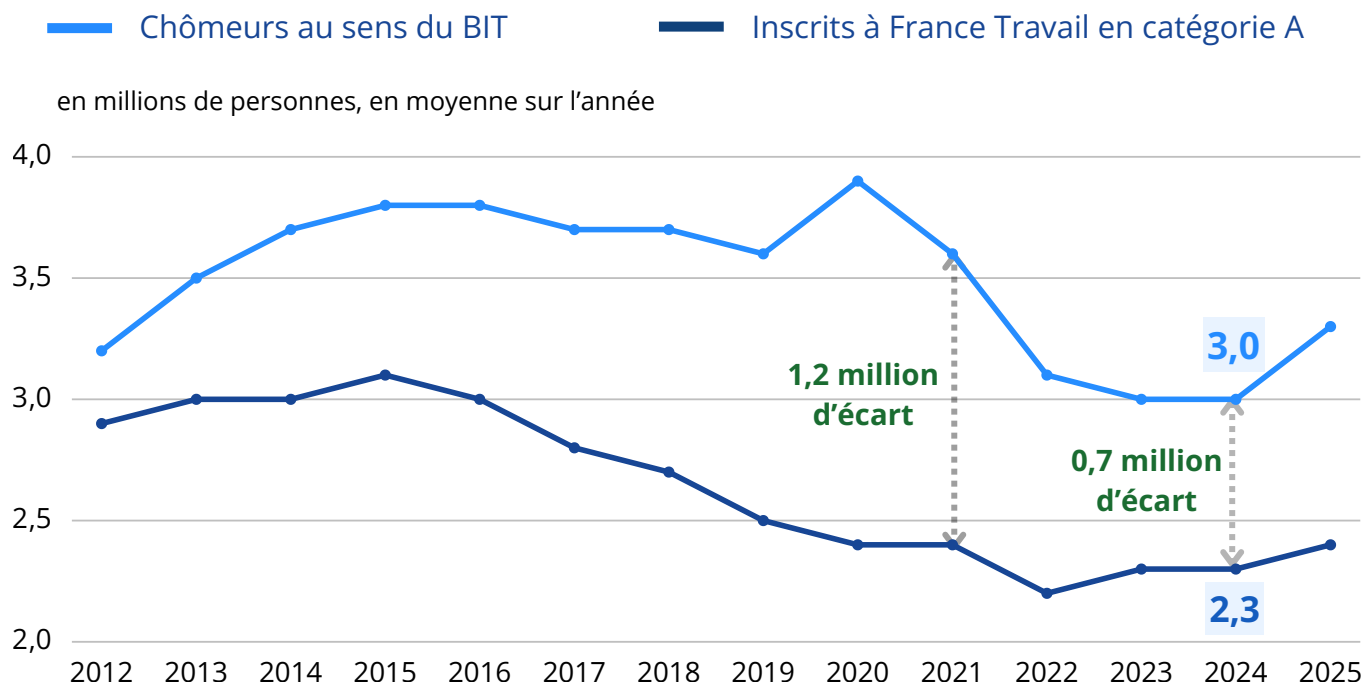
La **catégorie A**, la plus proche de celle du chômage au sens du BIT, regroupe les personnes sans emploi au cours du mois et tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi.

En 2024, en moyenne en France hors Mayotte, **2,3 millions de personnes** âgées de 15 à 64 ans sont **au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** et **3,0 millions sont inscrites à France Travail en catégorie A**.

Après une forte hausse dans les années 2010, l'écart entre nombre de chômeurs et celui d'inscrits en catégorie A a reculé entre 2021 et 2024

Entre 2021 et 2024, le nombre d'inscrits en catégorie A a nettement plus diminué que le nombre de chômeurs au sens du BIT, réduisant l'écart entre les deux mesures de 0,4 million de personnes. En effet, d'une part, le nombre de chômeurs au sens du BIT qui ne sont pas inscrits à France Travail a fortement augmenté, surtout parmi les jeunes, dans un contexte de durcissement des règles d'indemnisation. D'autre part, les changements de règles administratives et les actions menées par France Travail ont pu modifier l'inscription sur les listes ainsi que la catégorie d'inscription.

Nombre de chômeurs au sens du BIT et d'inscrits à France Travail en catégorie A, de 2012 à 2025

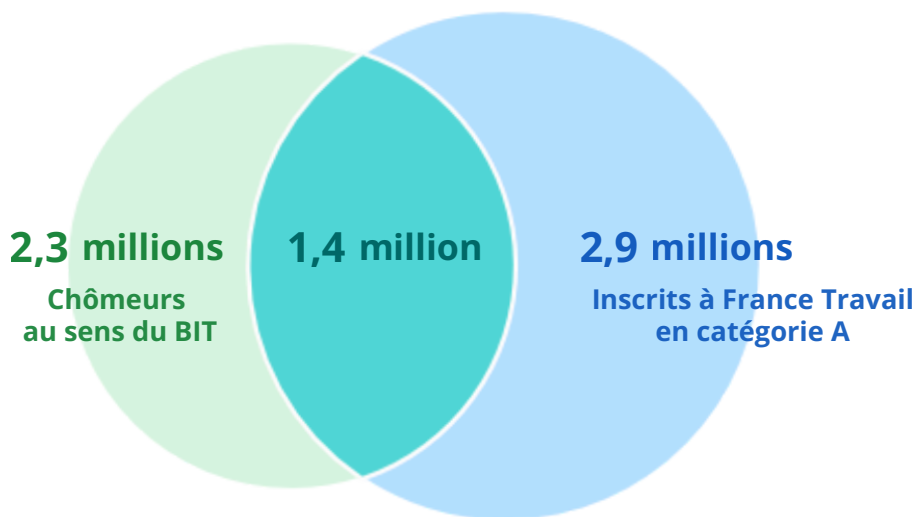


En 2025, l'écart entre les deux mesures s'accroît à nouveau à +0,9 million. Le chômage augmente légèrement (+0,1 million), l'inscription en catégorie A davantage (+0,3 million). Cette divergence s'explique en partie par la mise en œuvre de la **loi pour le plein emploi**, qui accroît les inscriptions à France Travail et influence légèrement à la hausse le chômage mesuré au sens du BIT.

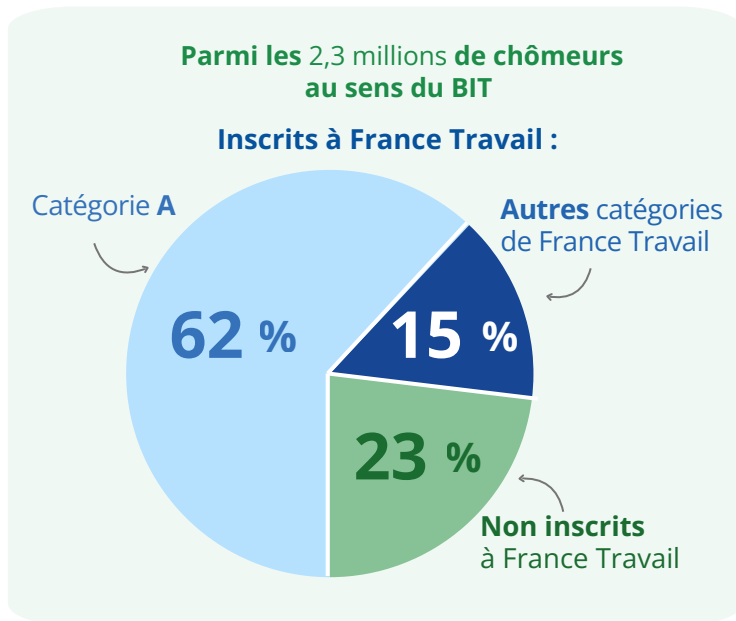
Comment expliquer l'écart entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et le nombre d'inscrits à France Travail ?

Pour comprendre cet écart, un **appariement** de données individuelles issues de l'enquête Emploi de l'Insee et du Fichier historique de France Travail, déjà mené sur la période 2013-2017, a été renouvelé sur la période 2016-2024.

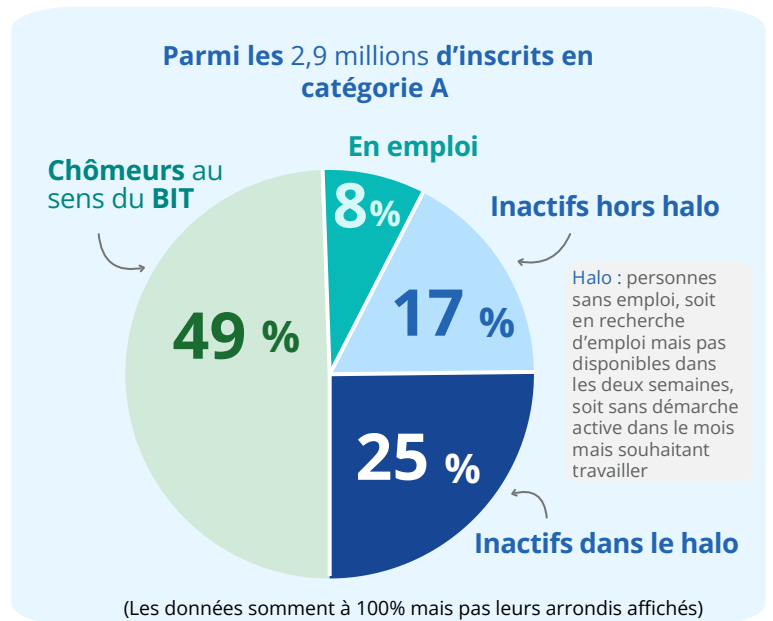
À l'issue de l'appariement, on dénombre **2,9 millions d'inscrits en catégorie A en 2024**.



PRÈS D'UN CHÔMEUR SUR QUATRE N'EST PAS INSCRIT À FRANCE TRAVAIL



MOINS DE LA MOITIÉ DES INSCRITS EN CATÉGORIE A SONT AU CHÔMAGE AU SENS DU BIT



Encadré - Les jeunes à la recherche d'un emploi : une inscription à France Travail moins fréquente, des modalités de recherche spécifiques

En 2024, près des deux tiers des jeunes de moins de 25 ans au chômage ou dans le halo du chômage ne sont pas inscrits à France Travail. Ils recherchent pourtant activement un emploi, mais privilégient davantage d'autres démarches, comme le recours à leur entourage, les candidatures spontanées, les salons professionnels ou les entretiens d'embauche.

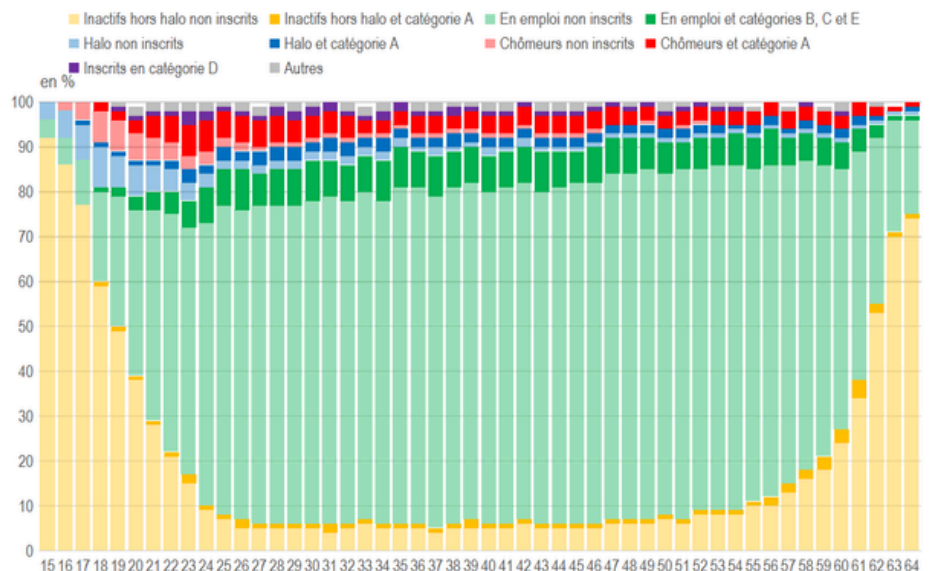
La moindre inscription des jeunes par rapport aux personnes âgées de 25 à 49 ans peut aussi être liée à des parcours professionnels plus fragmentés et à une incitation réduite à s'inscrire depuis la réforme des conditions d'indemnisation du chômage.

17 % des inscrits en catégorie A sont inactifs hors halo : une situation le plus souvent durable

En 2024, en moyenne, 503 000 personnes sont inscrites à France Travail en catégorie A mais sont **inactives hors du halo**, c'est-à-dire déclarent ne pas souhaiter d'emploi ; elles représentent 17 % des inscrits en catégorie A.

En particulier, un quart des **50-64 ans** inscrits en catégorie A à France Travail sont inactifs hors halo, soit une proportion près de deux fois plus élevée que parmi les moins de 50 ans inscrits en catégorie A (14 %). C'est surtout le cas des personnes âgées de 59 à 62 ans. Près des deux tiers des 50-64 ans justifient le non-souhait d'emploi par des problèmes de santé ou une situation de handicap.

Répartition selon le statut d'activité au sens du BIT et la catégorie d'inscription à France Travail, par âge en 2024



Un peu plus de la moitié des personnes en emploi exercent un métier dont le lien avec la spécialité de formation initiale est fort

Fiche presse • Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2026



56 % des personnes en emploi exercent un métier qui a un lien fort avec leur spécialité de formation initiale. Dans 13 % des emplois, une formation spécifique est indispensable : c'est le cas des métiers réglementés ou de métiers artisanaux, pour lesquels l'accès repose sur un diplôme dédié et où les jeunes sont surreprésentés. Ensuite, 24 % des emplois correspondent à des métiers très qualifiés accessibles avec une spécialité précise et un diplôme au moins égal à bac+3. Enfin, pour 18 % des emplois, le lien entre le métier exercé et la spécialité de formation est fort, mais l'expérience professionnelle joue aussi un rôle central. Ces métiers, notamment dans l'agriculture, le bâtiment ou la mécanique, sont moins souvent occupés par des jeunes.

Pour 44 % des emplois, les métiers exercés ont peu de lien avec la spécialité de formation initiale. 14 % des emplois sont accessibles avec une formation dont la spécialité n'est pas nécessairement propre au métier exercé : secrétaires, employés administratifs, attachés commerciaux ou techniciens du contrôle qualité notamment. Pour 20 % des emplois, la spécialité de formation initiale importe peu : ces métiers, souvent peu qualifiés ou accessibles après reconversion, sont davantage occupés par des personnes expérimentées. Enfin, pour 10 % des emplois (vendeurs, caissiers, employés de l'hôtellerie et de la restauration ou ouvriers de la manutention, etc.), la spécialité de formation initiale joue très peu et les métiers sont souvent occupés par des jeunes ; ils constituent fréquemment une première expérience professionnelle avant d'évoluer vers d'autres emplois.

Voir p. 81

En France, **84 % des personnes en emploi possèdent un diplôme associé à une spécialité de formation précise**, tandis que 8 % disposent d'un diplôme généraliste d'au plus le baccalauréat et 8 % n'ont aucun diplôme. Tous les métiers ne requièrent pourtant pas une formation spécifique.

56 % des personnes en emploi exercent un métier qui a un lien fort avec leur spécialité de formation initiale

Dans **13 % des emplois, une formation spécifique est indispensable** : c'est le cas des métiers réglementés (santé, action sociale) ou de métiers artisanaux (bouchers, boulangers par exemple), pour lesquels l'accès repose sur un diplôme dédié. Les jeunes, c'est-à-dire les personnes ayant moins de dix ans d'expérience sur le marché du travail, y sont surreprésentés.

Pour 24 % des emplois, les métiers sont très qualifiés (enseignants, ingénieurs, juristes, etc.) et accessibles avec une spécialité précise et un haut niveau de diplôme. Les jeunes y sont également très présents.

Enfin, **pour 18 % des emplois, la spécialité de formation est importante, mais l'expérience professionnelle joue aussi un rôle central.** Ces métiers, notamment dans l'agriculture, le bâtiment ou la mécanique, sont moins souvent occupés par des jeunes.

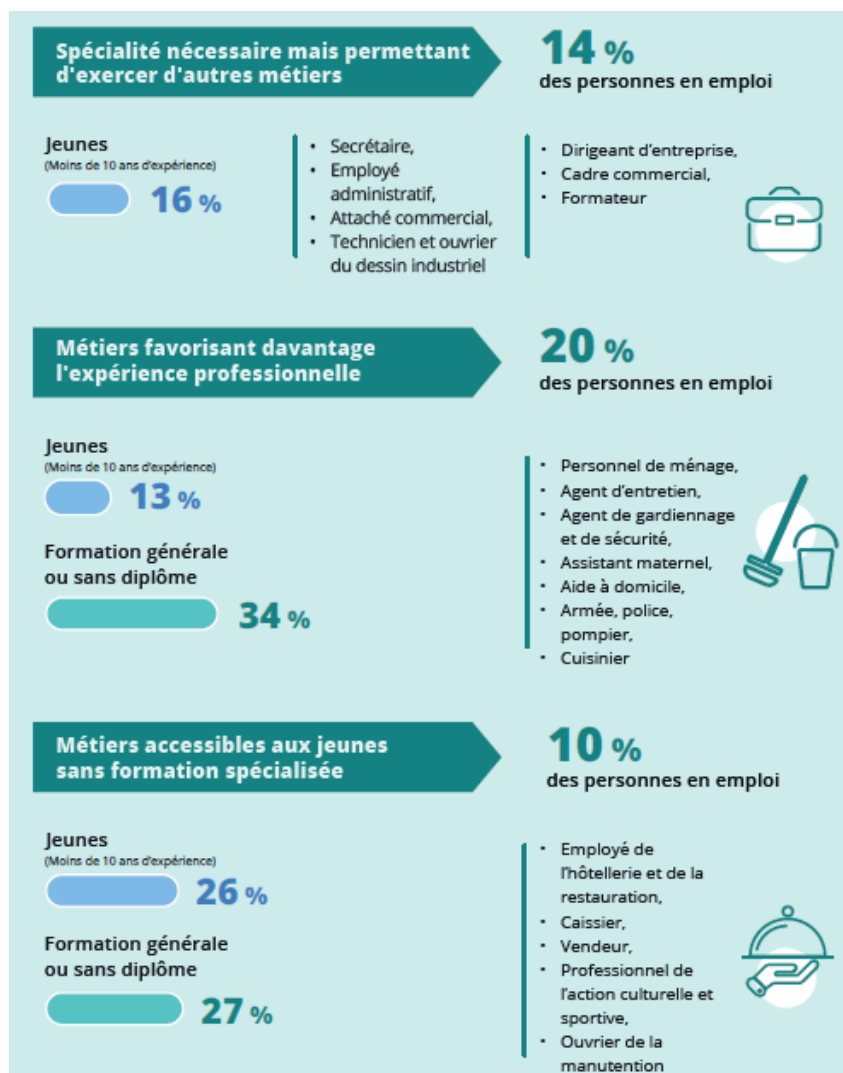


Pour 44 % des emplois, les métiers exercés ont peu de lien avec la spécialité de formation initiale

Pour 14 % des emplois, la spécialité de formation est nécessaire, mais elle n'est pas obligatoirement propre au métier exercé : c'est notamment le cas pour les secrétaires, les employés administratifs, les attachés commerciaux ou les techniciens du contrôle qualité.

Pour 20 % des emplois, l'expérience professionnelle prime sur la spécialité de formation initiale : ces métiers sont souvent peu qualifiés ou accessibles après reconversion (agents d'entretien, personnels de ménage, aides à domicile, etc.).

Pour 10 % des emplois, les métiers sont accessibles sans formation spécialisée : c'est le cas des métiers de vendeurs, caissiers, employés de l'hôtellerie-restauration ou ouvriers de la manutention. Ces métiers sont souvent occupés par des jeunes : ils constituent fréquemment une première expérience professionnelle avant d'évoluer vers d'autres emplois.



Définitions

Les emplois sont classés en 85 familles professionnelles (FAP), qui regroupent les professions (ou métiers, les termes étant ici synonymes) faisant appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches.

La **nomenclature des spécialités de formation** permet de classer le domaine d'une formation indépendamment du niveau du diplôme : elle distingue 93 types de formation, répartis en quatre familles de domaines, disciplinaires (sciences, droit, lettres, etc.), technico-professionnels de la production (agriculture, transformation, construction, etc.), technico-professionnels des services (commerce, santé, communication, etc.) et domaine du développement personnel (pratique sportive, jeux et activités spécifiques de loisirs, etc.).